

EURL AQUARUS

16 pont barré
49750, Beaulieu sur Layon
02 41 78 45 01
aquarus49@gmail.com

Conditions générales de vente mises à jour pour la saison 2023-2024.

Elles seront applicables au 01/09/2023.

1. Objet et champ d'application.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société EURL AQUARUS et de son client dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes :

-Aquagym, Aquatraining, Aquafitness, Aquabiking, Natation, Fitness et Musculation, Escalade, Stages multi-sports et Activité physique adaptée.

Toute acceptation de la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

2. Prix.

Les prix des activités sportives sont ceux en vigueur le jour de la vente. Ils sont libellés en euros et calculés toutes taxes comprises.

La société EURL AQUARUS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer ses prestations de services aux prix indiqués lors de la vente de l'abonnement.

3. Rabais, ristournes et remboursement.

Le tarif des ventes réalisées en cours de saison sera calculé au prorata temporis. La saison étant étalée de septembre à fin juin (10 mois).

Au sein d'une même famille les abonnements dits "couplés" feront l'objet d'une remise de 10 % du prix total de la vente.

Lors de la saison N-1, si le client n'a pas pu pratiquer son activité pendant une période d'au moins 2 semaines consécutives pour des raisons de santé, une remise commerciale sera appliquée sur le tarif de son abonnement. Cette remise sera égale au coût réel du temps d'activité manqué et ne prendra donc pas en compte les périodes de fermeture ou de vacances de la société EURL AQUARUS. Cette remise ne sera accordée que sous réserve d'un justificatif médical attestant la durée d'incapacité.

Le remboursement ne sera possible que dans trois cas de figure :

- Le décès du client. À la demande de la famille, la société EURL AQUARUS remboursera au conjoint ou aux enfants du défunt sa période d'activité non consommée.
- L'incapacité de pratiquer son activité de façon définitive pour des raisons de santé. Justificatif médical faisant foi.
- Dans les 14 jours suivant la vente de l'abonnement. Conformément au droit de rétractation.

Le remboursement des chèques ANCV et COUPONS SPORT prendra en compte le taux de commission en vigueur de l'ANCV au moment du remboursement. Le montant correspondant sera déduit de la somme remboursée.

4. Modalités de paiement.

Le paiement peut être réalisé en 5 fois maximum. Les échéances de paiement seront mensuelles et consécutives. La première échéance de paiement sera réalisée le jour de la vente.

Pour les réinscriptions, un acompte de 25,00 € TTC est demandé afin de réserver son créneau d'activité. Cet acompte fait partie intégrante du coût total d'abonnement.

La société EURL AQUARUS accepte les règlements par carte bancaire, chèque, prélèvement SEPA, espèces, ANCV et coupons sport.

5. Retard de paiement.

En cas de défaut de paiement total ou partiel de l'abonnement, l'acheteur doit verser à la société EURL AQUARUS une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la vente de l'abonnement.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

6. Clause résolutoire.

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société EURL AQUARUS.

7. Force majeure.

La responsabilité de la société EURL AQUARUS ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

8. Règles de bienséance.

Une tenue adéquate est exigée pour pratiquer l'activité proposée. Elle doit être propre et équipée une fois au sein de la structure. Pour l'activité aquatique un bonnet et des chaussures antidérapantes sont à prévoir. La douche savonnée avant de pénétrer dans le bassin est obligatoire pour éviter une surcharge en chloramines.

Les cours durent de 30 à 45 minutes en fonction de l'activité choisie. Le client s'engage à s'inscrire via la plateforme de réservation numérique avant de se présenter à un cours différent de son créneau d'inscription. Dans le cas contraire, il ne sera pas prioritaire s'il manque de la place au cours concerné. De plus, le tarif de l'activité pratiquée doit être identique au tarif de l'activité d'inscription du pratiquant.

L'accès à votre séance nécessite le passage de la carte magnétique dans le lecteur situé à l'accueil afin d'attester de la validité de votre abonnement..

En cas de carte cassée ou égarée, l'achat d'une nouvelle carte sera facturé 8,00 € au lieu de 12,00 €. Il est également possible de recycler gratuitement une carte non utilisée.

9. Protection des données personnelles.

AQUARUS respecte la protection de vos données et ne revend pas ces informations à des tiers. Les documents fournis sont soit détruits soit remis à leur propriétaire.

10. Tribunal compétent.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'ANGERS (49).

Cesbron Clément

Gérant, Aquarus.

Le 09/05/2023